

## ÉDITO

### Préserver le foncier agricole pour produire et nourrir, aujourd'hui et demain



Le foncier agricole est un pilier essentiel de l'agriculture française et de notre économie nationale. La défense de nos terres agricoles, socle des exploitations, est une priorité absolue. Il est impératif de les protéger contre toutes les pressions, tout en garantissant un accès facilité pour l'installation de nouveaux agriculteurs et la confortation raisonnée des exploitants en place.

Le combat conduit par JA et la FNSEA pour la préservation des terres agricoles a déjà permis de diminuer l'artificialisation des sols, de 32 000 ha en 2011 à 20 275 ha en 2022 ! Par ailleurs, la compensation collective agricole, obtenue grâce à notre action, permet de maintenir le potentiel de production agricole du territoire lorsque le changement de destination des terres agricoles est inévitable.

La régulation de l'accès au foncier est primordiale, d'autant que 57% de la SAU pourrait faire l'objet d'un changement d'exploitants dans les sept prochaines années. Un contrôle des transferts de parts sociales a été instauré pour lutter contre les agrandissements excessifs. Pour assurer un renouvellement des générations efficace, JA et la FNSEA travaillent aussi à des solutions de portage du foncier.

Les libérations de foncier liés aux nombreux départs en retraite, le développement de la sous-traitance intégrale d'exploitations à des tiers, nous conduisent à réfléchir à une définition de l'agriculteur actif. Parallèlement, une révision des outils de régulation du foncier s'impose pour répondre efficacement aux défis actuels : préserver nos terres agricoles et garantir un accès équitable au foncier pour les générations à venir. Mobilisons-nous pour défendre une agriculture vivante !

**Maxime BUIZARD-BLONDEAU**, membre du Bureau des Jeunes Agriculteurs et **Laurence FOURNIER**, administratrice et vice-présidente de la commission gestion des territoires de la FNSEA

### UNE LOI FONCIÈRE POUR FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES



**57 %**  
de la surface agricole est susceptible de faire l'objet d'un changement d'exploitant d'ici 7 ans



## AGENDA

**11 décembre AVEYRON et CANTAL**

Cathy FAIVRE PIERRET, membre du Bureau de la FNSEA

**11 décembre BOUCHES-DU-RHÔNE**

Alexandre TOULIS, administrateur JA et Cédric TRANQUARD, membre du Bureau de la FNSEA

**11 décembre TARN**

Christophe CHAMBON, secrétaire général adjoint de la FNSEA et Yvan Jarnias pour JA non confirmé

**12 décembre VAR**

Jean-Baptiste SCALABRINO, secrétaire général adjoint de JA et Cédric TRANQUARD, membre du Bureau FNSEA

**13 décembre ARDÈCHE**

Pierrick HOREL, Président de JA

**13 décembre CHER**

Christiane Lambert, ex-présidente de la FNSEA

**16 décembre HAUTES-PYRÉNÉES**

Arnaud ROUSSEAU, Président de la FNSEA et Jordy BOUANCHEAU, administrateur de JA

**17 décembre TARN**

Thierry COUE, secrétaire général adjoint de la FNSEA

**18 décembre LANDES**

Cathy FAIVRE-PIERRET, membre du Bureau de la FNSEA

**18 décembre AVEYRON**

Christophe CHAMBON, secrétaire général adjoint de la FNSEA

**18 décembre CALVADOS**

Edouard Brunet, administrateur de JA et Yohann BARBE, membre du Bureau de la FNSEA

# GRAND FORMAT

## Les enjeux du foncier agricole : entre accessibilité et préservation !

Le foncier constitue le support nécessaire à l'exercice de l'activité agricole, mais c'est aussi une ressource rare, limitée et non renouvelable. Objet de nombreuses convoitises et soumis à de multiples pressions d'autres secteurs, il fait l'objet de conflits d'usage qui sont autant de freins au développement de l'activité agricole et de l'installation en agriculture.

Face à ces multiples convoitises, JA et la FNSEA rappellent l'importance de protéger les terres agricoles dont leur fonction première est de produire pour nourrir l'humanité.



JA et la FNSEA soulignent aussi l'importance d'avoir un cadre favorable à l'installation d'agriculteurs.

Les enjeux de protection et d'accessibilité du foncier demeurent essentiels pour garantir une agriculture productive et durable. Ils doivent susciter une mobilisation de la profession agricole et ses organes de gestion en vue de faciliter son accès et de consolider sa préservation.

## INTERVIEW CROISÉE

Rémi TOUZALIN, Administrateur des Jeunes Agriculteurs et Bertrand Lapalus  
Président de la Commission gestion des territoires de la FNSEA



### Comment faciliter l'accès au foncier agricole ?

B.L. : L'accès au foncier est un parcours long et difficile pour le jeune. La majorité des agriculteurs y accèdent par la location. Le fermage est un bon outil à pérenniser et moderniser. Les instruments de régulation du foncier sont complémentaires et favorisent l'installation, mais des lacunes restent encore à combler. JA et la FNSEA demandent qu'une loi foncière soit rapidement votée.

### Est-ce qu'il faut favoriser le portage du foncier ?

R.T. : Pour un jeune agriculteur acheter du foncier est difficile. Le portage par des investisseurs privés ou des structures comme le fonds ELAN de la FNSAFER est une solution, mais le portage par les propriétaires actuels doit rester la priorité. JA et la FNSEA portent des avantages fiscaux pour les inciter à louer par bail à des jeunes.

### Que pensez-vous du ZAN ?

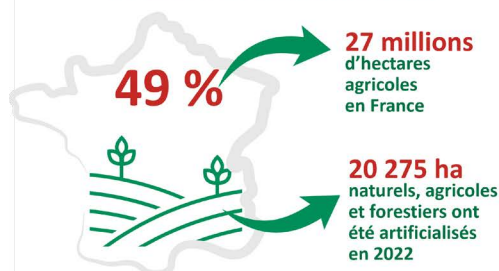
B.L. : C'est un marqueur pour freiner l'artificialisation. La préservation du foncier agricole est une obligation de tous, gage de notre souveraineté alimentaire. La trajectoire devant mener la France au ZAN en 2050 doit être maintenue tout en favorisant le développement économique des territoires ruraux.

### Comment JA et la FNSEA voient le déploiement des ENR sur les terres agricoles ?

R.T. : Les ENR offrent des revenus supplémentaires et participent à la transition énergétique, cela ne doit pas se faire au détriment de la production agricole qui doit rester la priorité. Nous veillerons au respect de la coactivité.

## CHIFFRE-CLÉS

### PART DE LA SURFACE MÉTROPOLITAINE UTILISÉE POUR L'AGRICULTURE



110 000 transactions économiques sur le marché foncier pour

471 000 ha et une valeur d'environ 8,7 milliards € en 2023



Des exploitations d'une taille moyenne de 69 hectares

78 % de la surface exploitée est en fermage

51 % auprès de tiers

27 % auprès de sociétés



- ✓ Inscription de l'impératif de gestion économe des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme
- ✓ Déploiement de la compensation collective agricole sur tout le territoire
- ✓ Confortation des avantages fiscaux liés aux parts de GFA
- ✓ Transparence et contrôle des opérations de cession de parts sociales
- ✓ Possibilité pour les juristes de FDSEA de pouvoir représenter les parties devant le TBPR

## ACQUIS SYNDICAUX



# TOUS EN ACTION

## À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

### MEETING DE LANCEMENT DE CAMPAGNE ECA2025 DANS LE PÉRIGORD

Dans un contexte agricole particulièrement complexe, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA ont lancé officiellement leur campagne aux élections chambres ce mercredi 4 décembre. Avec un slogan efficace, « Tous ensemble, nous sommes l'agriculture », les présidents et secrétaires généraux ont réaffirmé la nécessité de voter le bon sens en janvier prochain, pour le seul réseau capable d'obtenir de réelles avancées !

Retrouvez notre projet sur [votonslebonsens.fr](https://votonslebonsens.fr) et le [clip de campagne](#) ci-dessous :



### L'AVEYRON S'ADRESSE AUX FILIERES

Depuis le mois de novembre, les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA de l'Aveyron organisent des journées thématiques aux couleurs des élections chambres. Après l'agriculture biologique, la filière ovine puis les bovins lait, c'est sur les questions économiques que les adhérents du département ont pu échanger le vendredi 6 décembre. Pour l'occasion, **Pol Devillers**, vice-président des Jeunes Agriculteurs et **Yannick Fialip**, président de la commission économie de la FNSEA se sont rendus sur place. Construction du prix en marche avant, politique agricole commune, BCAE... Une thématique on ne peut plus importante pour mettre en avant les acquis JA/FNSEA et aborder les revendications portées actuellement !

### UN LANCEMENT DE CAMPAGNE EFFICACE EN MAYENNE

Mardi 3 décembre, les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA de la Mayenne ont organisé la journée de lancement de leur campagne aux élections chambres. Sur une exploitation familiale du département, les représentants des collèges 1, 4 et 5E étaient réunis pour se présenter sous le leitmotiv choisi par le département : « Agir, Entreprendre, Réussir ! ». Une rencontre valorisée ensuite par un communiqué de presse et la publication de l'ensemble des listes et professions de foi aux couleurs de la campagne !



## LA PAROLE AUX FILIÈRES

**SNFM** : La Section des fermiers souhaite qu'une future loi dédiée au foncier permette de relancer l'attractivité du statut du fermage. Car contrairement à ce que l'on entend, celui-ci est équilibré entre le propriétaire et le preneur : il garantit l'entretien du fonds et le paiement d'un loyer au bailleur en échange de la mise à disposition de terres à un agriculteur. Les propositions d'évolution des baux ruraux négociées avec la section des propriétaires ruraux respectent cet équilibre.

La SNFM s'interroge sur les conventions de pâturage dont le texte doit être revu afin de sécuriser et de permettre la pérennité et la transmission des exploitations pastorales. Avec l'augmentation du fermage et les mauvaises récoltes, le couperet va être dur pour les fermiers. Communiquons et informons nos bailleurs de nos difficultés : de bonnes relations sont la base de tout contrat !

**SNPR** : La SNPR juge urgent de redonner envie aux propriétaires de mettre à bail. Le constat est connu : les propriétaires ruraux sont de plus en plus réticents à louer. Certains laissent leurs terres en friches. D'autres vendent massivement. Enfin le travail à façon intégral se développe de plus en plus. Les conséquences en sont aussi connues : l'installation de nouveaux agriculteurs est de plus en plus difficile. Les causes en sont tout autant connues. La première est que le Statut du fermage est insuffisamment adapté à l'évolution récente de l'agriculture. S'y ajoute que les rendements locatifs sont le plus souvent négatifs, notamment en raison d'une fiscalité confiscatoire. Pour redonner envie aux propriétaires de mettre à bail, il est nécessaire de traduire dans la loi l'accord bailleur-preneur conclu avec la SNFM. La fiscalité foncière doit aussi être réformée. Tous le savent : la fiscalité française, la plus lourde d'Europe, est une aberration économique et environnementale.

# L'IDÉE DE BON SENS !

## PROPAGANDE : QUELLES SONT LES RÈGLES ?

Derrière le terme de propagande, il faut distinguer :

- **La propagande électorale officielle matérialisée** par les professions de foi et les bulletins de votes. Cette propagande est strictement normée tant sur son contenu que sur sa forme. Cette normalisation est une des conditions de prise en charge financière.

Les professions de foi doivent être imprimées sur un feuillet de format 210 x 297 mm en noir ou en couleur sur papier blanc ou couleur.

Les bulletins de vote doivent être imprimés dans un format 148 x 210 mm (orientation portrait) et comporter que les mentions suivantes : département, date de clôture du scrutin, collège, nom et prénom des candidat(e)s, titre de la liste et, le cas échéant, l'organisation qui la présente. Pour ces deux documents, le grammage du papier est compris entre 60 et 80 g / m<sup>2</sup>.

- **La campagne électorale et la diffusion de supports appelant à voter** pour les listes de candidats qui peut se matérialiser par la publication d'articles de presse, la diffusion de messages (courriers, publications sur les réseaux sociaux, courriels, SMS,...), l'organisation de réunions électorales. S'il existe une grande liberté quant à la forme et au contenu des messages, il est impératif de respecter les interdictions suivantes :

- ✓ **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024** : interdiction à la chambre d'agriculture de procéder à une campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion.. Un élu en place ne doit pas utiliser les moyens de l'établissement public pour les besoins de sa campagne.
- ✓ **A compter du 29 janvier 2025 à 23h59** : interdiction stricte de distribuer des bulletins, professions de foi ou autres documents à des fins électorales et de diffuser par tout moyen de communication un message ayant le caractère de propagande électorale.



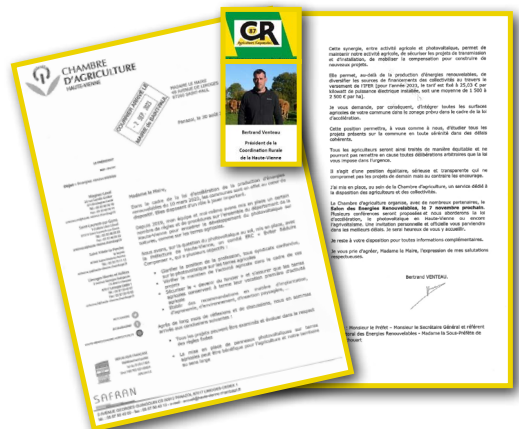
A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Interdiction aux chambres d'agriculture de publier une campagne publicitaire des réalisations ou de la gestion du mandat écoulé
Entre le 21/12 (possible dès le 16/12) et le 4/01/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise d'une version papier du bulletin de vote, de la profession de foi et du logo pour validation par la COOE</li> <li>• Dès validation de la propagande, une version électronique de la profession de foi et du logo sera envoyée</li> </ul>
Dès la validation de la propagande et avant le 9/01 (date recommandée aux préfets par le ministère)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression de la propagande électorale par les candidats</li> <li>• Livraison de la propagande électorale à la COOE</li> </ul>
Au plus tard le 21/01 (13/01 recommandé par le ministère)	Date limite d'envoi de la propagande et du matériel de vote aux électeurs
A partir du 29/01/2025 à 23h59	Fin de la campagne : interdiction stricte de toute communication

Plus d'infos sur la fiche 6 : <https://extranet.fnsea.fr/article/eca-2025-%C3%A9glementation-organisation-du-scrutin>



Il fallait oser envoyer un courrier officiel pour demander à tous les maires de Haute-Vienne de classer l'ensemble des surfaces agricoles du département en zones d'accélération des énergies renouvelables. La CR87, par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture qu'elle dirige, a osé !

Il fallait oser envoyer un courrier officiel pour demander à tous les maires de Haute-Vienne de classer l'ensemble des surfaces agricoles du département en zones d'accélération des énergies renouvelables. La CR87, par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture qu'elle dirige, a osé. Passons sur le fait que c'était demander aux maires de violer grossièrement la loi : celle-ci, très claire, prévoit pourtant expressément que les énergies renouvelables ne peuvent pas être implantées n'importe où, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité ou de santé publique... Retenons simplement que, à l'heure où JA et la FNSEA se battaient pour garantir un développement équilibré et juste des énergies renouvelables dans les territoires, la CR87 préférait ouvrir grand la porte à tous les projets sans se soucier de la loi et des risques d'accaparement du foncier par les énergéticiens.



**ÉLECTIONS  
CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
DU 7 AU 31 JANVIER 2025**

